

Décision n° 2024/11
relative à l'accréditation du CESI
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	CESI
Sigle :	CESI
Type :	Privé
Académie :	
Site de l'école :	Paris La Défense (siège), Aix-en-Provence, Angoulême, Arras, Bordeaux, Brest, Caen, Dijon, Grenoble, La Rochelle, Le Mans, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Nanterre, Nantes, Nice, Orléans, Pau, Reims, Rouen, Saint-Nazaire, Strasbourg, Toulouse, Tours.

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2023/11

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (renouvellement périodique) :

Ingénieur diplômé du CESI, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur les sites d'Angoulême, Arras, Dijon, Le Mans, Lyon, Montpellier, Nancy, Nanterre, Nice, Pau, Rouen et Saint-Nazaire.

Ingénieur diplômé du CESI, en formation initiale sous statut initial d'étudiant, sur les sites d'Angoulême, Arras, Bordeaux, Lyon, Nancy, Nanterre, Nice et Rouen.

Ingénieur diplômé du CESI, en formation continue, sur les sites d'Arras, Bordeaux, Lyon, Nancy, Nanterre, Rouen, Saint-Nazaire et Toulouse.

Ingénieur diplômé du CESI, **spécialité Bâtiments et travaux publics**, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur les sites d'Angoulême, Arras, Aix-en-Provence, Bordeaux, Brest, Lyon et Strasbourg.

Ingénieur diplômé du CESI, **spécialité Bâtiments et travaux publics**, en formation initiale sous statut d'apprenti, en convention avec l'Université de La Rochelle, sur le site de La Rochelle.

Ingénieur diplômé du CESI, **spécialité Bâtiments et travaux publics**, en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII-Ile de France, sur le site de Nanterre.

Ingénieur diplômé du CESI, **spécialité Bâtiments et travaux publics**, en formation initiale sous statut d'apprenti, en convention avec le Conservatoire National des Arts et Métiers, sur le site de Montpellier.

Ingénieur diplômé du CESI, **spécialité Bâtiments et travaux publics**, en formation initiale sous statut d'apprenti, en convention avec Builders Ecole d'ingénieurs, sur le site de Rouen.

Ingénieur diplômé du CESI, **spécialité Bâtiments et travaux publics**, en formation continue, sur les sites d'Angoulême, Brest et Strasbourg.

Ingénieur diplômé du CESI, **spécialité Bâtiments et travaux publics**, en formation continue, en convention avec l'Université de La Rochelle, sur le site de La Rochelle.

Ingénieur diplômé du CESI, **spécialité Bâtiments et travaux publics**, en formation continue, en partenariat avec l'ITII-Ile de France, sur le site de Nanterre.

Ingénieur diplômé du CESI, **spécialité Bâtiments et travaux publics**, en formation continue, en partenariat avec le Conservatoire National des Arts et Métiers, sur le site de Montpellier.

Ingénieur diplômé du CESI, **spécialité Bâtiments et travaux publics**, en formation continue, en convention avec Builders Ecole d'ingénieurs, sur le site de Rouen.

Ingénieur diplômé du CESI, **spécialité Systèmes électriques et électroniques embarqués**, en formation initiale sous statut d'apprenti, en convention avec l'Université Toulouse III, sur le site de Toulouse.

Ingénieur diplômé du CESI, **spécialité Systèmes électriques et électroniques embarqués**, en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII Ile de France, sur le site de Nanterre.

Ingénieur diplômé du CESI, **spécialité Systèmes électriques et électroniques embarqués**, en formation continue, en convention avec l'Université Toulouse III, sur le site de Toulouse.

Ingénieur diplômé du CESI, **spécialité Informatique**, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur les sites d'Aix-en-Provence, Angoulême, Arras, Bordeaux, Caen, Dijon, La Rochelle, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Nice, Nanterre, Orléans, Pau, Reims, Rouen, Saint-Nazaire, Strasbourg et Toulouse.

Ingénieur diplômé du CESI, **spécialité Informatique**, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur les sites d'Aix-en-Provence, Arras, Bordeaux, Caen, La Rochelle, Lille, Lyon, Nancy, Nanterre, Nice, Orléans, Pau, Reims, Rouen, Saint-Nazaire, Strasbourg, et Toulouse.

Ingénieur diplômé du CESI, **spécialité Informatique**, en formation initiale sous statut d'étudiant, en convention avec l'EPF, sur le site de Montpellier.

Catégorie NS/NV (nouveaux sites/nouvelles voies) :

Ingénieur diplômé du CESI, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Nantes (transfert de Saint-Nazaire à Nantes).

Ingénieur diplômé du CESI, **spécialité Bâtiments et travaux publics**, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site du Mans.

Ingénieur diplômé du CESI, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Tours.

Ingénieur diplômé du CESI, **spécialité Informatique**, en formation continue, sur les sites d'Aix-en-Provence, Angoulême, Arras, Bordeaux, Caen, Dijon, La Rochelle, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Nanterre, Nice, Orléans, Pau, Reims, Rouen, Saint-Nazaire, Strasbourg et Toulouse.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par le CESI ;
- Vu le rapport établi par Fernando LEAL CALDERON (membre de la CTI, rapporteur principal), Françoise DELPECH (membre de la CTI, co-rapporteuse), Farida MAZARI (membre de la CTI, co-rapporteuse), Philippe STOLTZ (membre de la CTI, co-rapporteur), Raja CHIKY (experte auprès de la CTI), René-Louis INGLEBERT (expert auprès de la CTI), Nathalie DANGOUMAU (experte auprès de la CTI), Emmanuel NATCHITZ (expert auprès de la CTI), Jan CORNELIS (expert international auprès de la CTI), Vlad POSEA (expert international auprès de la CTI), Marc-Adrien SCHNETZER (expert international auprès de la CTI), Lucie ALMEIRAS (experte-élève ingénieure auprès de la CTI), Romain MARCHAL (expert-élève ingénieur auprès de la CTI), Léopold TERPEREAU (expert-élève ingénieur auprès de la CTI), Quentin TUFFERY (expert-élève ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 novembre 2024 ;

- Entendus Messieurs Morgan SAVEUSE, directeur du programme grande école du CESI et Bélahcène MAZARI, directeur de la recherche et innovation du CESI et directeur du LINEACT,

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé du CESI, sur les sites d'Angoulême, Arras, Dijon, Le Mans, Lyon, Montpellier, Nancy, Nanterre, Nice, Pau, Rouen et Saint-Nazaire	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, sur les sites d'Angoulême, Arras, Bordeaux, Lyon, Nancy, Nanterre, Nice et Rouen	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, sur les sites d'Arras, Bordeaux, Lyon, Nancy, Nanterre, Rouen, Saint-Nazaire et Toulouse	Formation continue	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité Bâtiments et travaux publics , sur les sites d'Angoulême, Arras, Aix-en-Provence, Bordeaux, Brest, Lyon et Strasbourg	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité Bâtiments et travaux publics , en convention avec l'université de La Rochelle, sur le site de La Rochelle	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité Bâtiments et travaux publics , en partenariat avec l'ITII-Ile de France, sur le site de Nanterre	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité Bâtiments et travaux publics , en convention avec le Conservatoire National des Arts et Métiers, sur le site de Montpellier	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité Bâtiments et travaux publics , en convention avec Builders Ecole d'ingénieurs, sur le site de Rouen	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, Spécialité Bâtiments et travaux publics , sur le site d'Angoulême, Brest, Strasbourg	Formation continue	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité Bâtiments et travaux publics , en convention avec l'Université de La Rochelle, sur le site de La Rochelle	Formation continue	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité Bâtiments et travaux publics , en partenariat avec l'ITII-Ile de France, sur le site de Nanterre	Formation continue	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité Bâtiments et travaux publics , en convention avec le Conservatoire National des Arts et Métiers, sur le site de Montpellier	Formation continue	2025	2029-2030	maximale

Ingénieur diplômé du CESI, spécialité Bâtiments et travaux publics , en convention avec Builders Ecole d'ingénieurs, sur le site de Rouen	Formation continue	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité Systèmes électriques et électroniques embarqués , sur le site du Mans	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité Systèmes électriques et électroniques embarqués , en convention avec l'université Toulouse III, sur le site de Toulouse ,	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité Systèmes électriques et électroniques embarqués , en partenariat avec l'ITII Ile de France, sur le site de Nanterre	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité Systèmes électriques et électroniques embarqués , en convention avec l'université Toulouse III, sur le site de Toulouse ,	Formation continue	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, Spécialité Informatique , sur les sites d'Aix-en-Provence, Angoulême, Arras, Bordeaux, Caen, Dijon, La Rochelle, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Nice, Nanterre, Orléans, Pau, Reims, Rouen, Saint-Nazaire, Strasbourg et Toulouse	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, Spécialité Informatique , sur les sites d'Aix-en-Provence, Arras, Bordeaux, Caen, La Rochelle, Lille, Lyon, Nancy, Nanterre, Nice, Orléans, Pau, Reims, Rouen, Saint-Nazaire, Strasbourg, et Toulouse	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé du CESI, Spécialité Informatique , en convention avec l'EPF, sur le site de Montpellier	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé du CESI, sur le site de Nantes (transfert de Saint-Nazaire à Nantes)	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité Bâtiments et travaux publics , sur le site du Mans	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé du CESI, sur le site de Tours	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité Informatique , sur les sites d'Aix-en-Provence, Angoulême, Arras, Bordeaux, Caen, Dijon, La Rochelle, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Nanterre, Nice,	Formation Continue	2025	2027-2028	restreinte

Orléans, Pau, Reims, Rouen, Saint-Nazaire, Strasbourg et Toulouse				
---	--	--	--	--

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

La Commission prend acte de la fermeture du cycle préparatoire intégré sur le site de Saint-Nazaire.

La Commission autorise l'ouverture du cycle préparatoire intégré sur les sites de Nantes et de Grenoble.

La Commission prend acte de la fermeture de la formation en FISE généraliste sur le site de Saint-Nazaire et de l'ouverture de la formation en FISE à Nantes.

L'école devra répondre à une **injonction**, formalisée par la rédaction d'une note d'orientation stratégique concernant la politique de développement de l'établissement à moyen terme, concernant la réalisation d'un plan de recrutement sur le site de Nice et enfin, en mettant en place un plan d'action concernant le renforcement des connaissances fondamentales en sciences sur l'ensemble des formations. Ce document est à transmettre pour le **15 avril 2025**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Compléter le plan de recrutement d'enseignants et enseignants-chercheurs pour assurer un taux d'encadrement conforme à R&O sur tous les campus, en particulier ceux de Bordeaux, Lyon, Montpellier et Nice ;
- Améliorer la qualité du recrutement des élèves en cycle préparatoire et en cycle ingénieur, notamment pour les voies FISA (hors cycle préparatoire) ;
- Consolider le socle de connaissances fondamentales sur l'ensemble des formations d'ingénieurs ;
- Renforcer l'acquisition de compétences managériales des élèves ;
- Pour les enseignements d'anglais, adapter le programme et la pédagogie au niveau initial des élèves ;
- Structurer les enseignements en LV2 et en faire mention dans le supplément au diplôme ;
- Améliorer l'émulation pour la recherche et le taux de poursuite des diplômés en thèse ;
- Poursuivre les efforts pour augmenter le taux de féminisation dans les formations ;
- Homogénéiser la structuration de la vie associative, notamment l'accès aux installations sportives sur l'ensemble des campus ;

- Assurer une communication plus rapide et/ou anticipée des délibérations du jury national afin de permettre une meilleure organisation et préparation des rattrapages pour les étudiants concernés ;
- Structurer les démarches en cours concernant l'innovation et entrepreneuriat dans tous les campus ;
- Élargir l'offre des options de 5A à davantage de campus et/ou adapter des mesures visant à réduire les contraintes logistiques et économiques liées à la mobilité géographique des élèves ;
- Alléger la charge de tutorat de certains enseignants et mieux la répartir au sein des équipes pédagogiques afin de préserver l'efficacité et la qualité de l'accompagnement offert aux apprenants ;
- Dynamiser et rendre plus visible le réseau des alumni ;
- Poursuivre la structuration du laboratoire LINEACT en favorisant le rapprochement de ses équipes avec des laboratoires adossés au MESR ;
- Rendre le règlement des études conforme à R&O pour les stagiaires de la formation continue sur le niveau d'anglais ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Pour le campus de Nice

- Restaurer les conditions d'un dialogue interne constructif et stabiliser la gouvernance.

Pour le campus de Grenoble

- Recruter des enseignants pour le déploiement du CPI et maintenir un ratio étudiants/enseignants conforme à R&O.

Pour le site de Tours

- Recruter des enseignants et enseignants-chercheurs pour assurer le déploiement de la formation généraliste en FISA avec un taux d'encadrement conforme à R&O.

Pour les formations Ingénieur du CESI et spécialité Informatique

- Favoriser le décroisement des formations FISE et FISA, notamment à travers des projets communs.

L'école établira **un rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 novembre 2028**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Décision favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s) :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé du CESI	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé du CESI, Spécialité Informatique	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité Bâtiments et travaux publics ,	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité Bâtiments et travaux publics , en convention avec l'université de La Rochelle,	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité Bâtiments et travaux publics , en convention avec le Conservatoire National des Arts et Métiers	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité Bâtiments et travaux publics , en convention avec Builders École d'ingénieurs	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité Systèmes électriques et électroniques embarqués	2025	2029-2030
Ingénieur diplômé du CESI, spécialité Systèmes électriques et électroniques embarqués , en partenariat avec l'université Toulouse III	2025	2029-2030

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 12 novembre 2024

En présence de Mesdames et Messieurs Pascal BIDAN, Pascal BODET, Michèle CYNA, Anne DAIRE, Françoise DELPECH, Marie-Annick GALLAND, Yoann GALLO, Nadine LECLAIR, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Xavier OLAGNE, Claire PEYRATOUT, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Gilles SAINTEMARIE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Rémy THIBAUD, Timothée TOURY, Pascal TRIBOULOT, Gilles TRYSTRAM et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 10 décembre 2024

Le rapporteur principal
Fernando LEAL-CALDERON



Le secrétaire-greffier
Sébastien LOBIAU



La Présidente
Claire PEYRATOUT

